



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Interdiction des animaux sauvages dans les cirques et les parcs zoologiques

Question écrite n° 3415

### Texte de la question

M. Mickaël Bouloux appelle l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur l'interdiction des animaux sauvages dans les cirques itinérants, prévue pour 2028 par la loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021, ainsi que dans les spectacles des parcs zoologiques. Si cette interdiction est un progrès pour la protection animale, elle soulève des questions concernant l'avenir des animaux captifs, souvent enfermés depuis des années. En effet, les refuges et sanctuaires manquent de places et doivent être soutenus par des aides financières pour garantir leur capacité d'accueil et leur fonctionnement. De plus, la réglementation actuelle permet encore les spectacles d'animaux sauvages dans certains parcs zoologiques, ce qui semble contradictoire avec les objectifs de conservation des espèces menacées. En outre, le dressage nécessaire à ces spectacles envoie un message négatif aux jeunes générations, en réduisant les animaux à des objets de divertissement. Dans ce contexte, il souhaite savoir si le Gouvernement prévoit un budget substantiel pour la création de nouvelles places dans les refuges et sanctuaires et si des projets seront organisés pour faciliter la transition vers une gestion plus respectueuse des animaux sauvages et les interdire définitivement dans les cirques et les parcs zoologiques qui proposent au public des spectacles d'animaux sauvages.

### Données clés

**Auteur :** [M. Mickaël Bouloux](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3415

**Rubrique :** Animaux

**Ministère interrogé :** [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

**Ministère attributaire :** [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 janvier 2025](#), page 312